



G.S.

Remise aux membres de la Municipalité le 2 décembre 2010/mm.

« Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens »

Postulat soutenu par le Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants (déposé et développé au Conseil communal de Morges le 1^{er} décembre 2010)

Ce postulat invite la municipalité à proposer des modalités d'attribution des abonnements de bus afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les écoliers morgiens, de répondre aux besoins des familles mais également de promouvoir la mobilité durable dès le plus jeune âge.

Développement

En 2008 notre Conseil communal a adopté les statuts de l'ASIME (Association Scolaire Intercommunal de Morges et Environs) qui a pour principal but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire (cycle initial, cycles primaires, cycle de transition et le degré secondaire). Parmi ces besoins on trouve notamment la mise à disposition des locaux et des installations scolaires mais également le financement de transports scolaires.

L'article 27 des statuts de l'ASIME détaille la clef de répartition financière des communes membres par rapport aux transports scolaires avec notamment les précisions suivantes :

- les transports des élèves du cycle initial et des cycles primaires **sont à la charge des communes concernées**. Les transports liés aux particularités de l'enclassement sont supportés par les communes membres à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice et d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre de l'année précédant l'exercice (Article 27 § 2.1)
- les coûts des transports des élèves du cycle de transition et des degrés secondaires des communes membres enclassés à Morges sont répartis par moitié à la Commune de Morges, avec un plafond de CHF 120' 000.00, et par moitié aux autres communes membres répartis à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice et d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre de l'année précédant l'exercice (Article 27 § 2.2)

Si la problématique des transports scolaires pour les élèves des communes environnantes enclassés à Morges a clairement été prise en compte par l'ASIME, rien à ce jour n'a été fait pour les écoliers morgiens scolarisés à Morges. La priorité est donc de disposer au plus vite d'une politique de transport scolaires équitable vis-à-vis des écoliers de la couronne morgienne.

Plusieurs villes ont déjà réglé cette question à l'image de Lausanne qui sur la base d'un postulat visant à offrir la gratuité des transports pour tous les jeunes a finalement proposé à la rentrée de cette année une véritable refonte de la politique des transports scolaires avec notamment la gratuité pour les écoliers qui habitent à plus d'1 km de leur établissement scolaire. Les autres et jusqu'à 20 ans peuvent quant à eux obtenir un abonnement mobilis à moitié prix.

Cet exemple montre qu'il faut trouver une solution simple tenant compte des spécificités morgiennes sachant que le but n'est pas de proposer les transports publics (bus) comme seul et unique moyen de se déplacer mais de laisser le libre choix aux élèves de profiter de ce service en fonction de la distance qui les sépare de leur établissement scolaire, des conditions météorologiques ou de la charge de matériel scolaire qui parfois dissuade d'effectuer ces transports à pied ou à vélo. Cette solution, nous l'espérons, permettra également d'éviter les transport individuels motorisés réalisés par des parents qui déposent eux-même leurs enfants à l'école et qui hésitent à financer un abonnement de bus ou qui ne sont pas rassurés de voir leurs enfants partir à pied ou à vélo sur des axes très fréquentés.

Au vu de ce qui précède nous demandons à la municipalité d'étudier la possibilité d'offrir les transports publics aux élèves morgiens et ainsi faire preuve d'équité vis-à-vis des élèves des communes membres de l'ASIME.

Disposer d'une politique de transport scolaire cohérente, aider les familles et finalement encourager la mobilité durable sont autant de bonnes raisons, qui nous l'espérons, vous encouragerons à soutenir ce postulat.

Pour le groupe des Socialistes, Verts et Indépendants,
Mathieu Bornoz